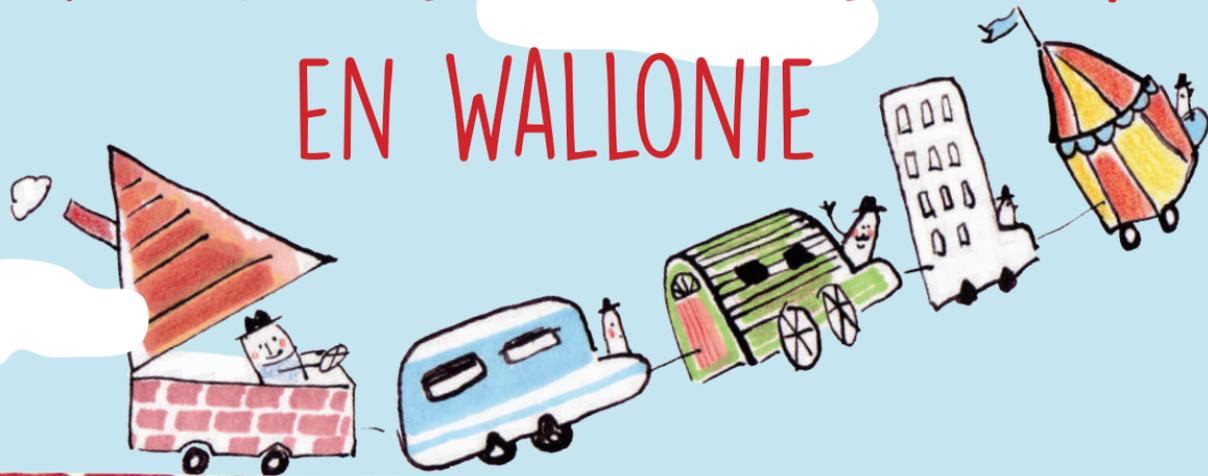
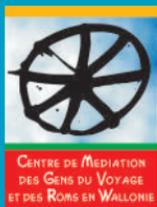


LES RÉALITÉS DES GENS DU VOYAGE EN WALLONIE





Crédits

Textes Ahmed Ahkim, Sandra Zepp et Pascale Nizet

Graphisme Ilheim Abdel-jelil

Préface Eliane Driesen

Préface

Les Gens du Voyage constituent une toute petite partie de la population wallonne. Et pourtant, ils séjournent de manière régulière ou occasionnelle dans un tiers au moins des communes de notre Région. C'est ainsi que des centaines d'élus locaux, d'agents administratifs, d'enseignants, de soignants, de travailleurs socioculturels ou de « simples » citoyens sont amenés à côtoyer ces « habitants de demeures mobiles ».

Parce que les stéréotypes, souvent tenaces et profonds, précèdent habituellement la rencontre, les relations entre les familles du Voyage et leurs interlocuteurs « sédentaires » peuvent être compliquées et suscitent de nombreuses questions : qui sont-ils ? Pourquoi voyagent-ils ? De quoi vivent-ils ? ...

Si les Gens du Voyage sont les premiers à souffrir de ces stéréotypes et de l'image négative qui leur est associée, force est de constater que les voisins, les enseignants, les services et les élus locaux restent souvent bien seuls face aux réalités méconnues de l'habitat mobile, face aux questions et aux besoins suscités par ce mode de vie.



Je me réjouis de la publication de ces fiches pédagogiques. J'espère qu'elles permettront une meilleure compréhension mutuelle et qu'elles favoriseront une meilleure cohabitation entre les populations du Voyage et sédentaires.

Ahmed Ahkim
Directeur

J'espère aussi qu'elles permettront de dépasser certains obstacles permettant d'améliorer la qualité du séjour temporaire des Gens du Voyage et leur garantir un meilleur accès à la santé, à l'éducation ou encore à la culture dans une optique réelle d'égalité des chances.

Eliane Driesen
Présidente

LES GENS DU VOYAGE EN WALLONIE

Le terme « Gens du Voyage » désigne l'ensemble des populations pratiquant un mode de vie mobile.



On estime que la population des Gens du Voyage de nationalité belge représente de 15.000 à 20.000 personnes ancrées dans les localités de notre pays.

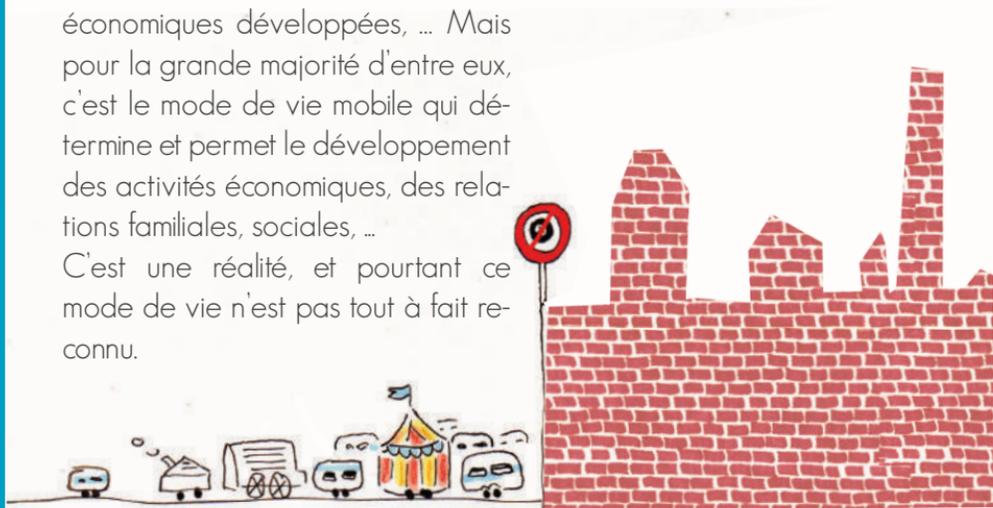
Il convient d'y ajouter les nombreux groupes venant de pays limitrophes (comme la France) qui séjournent temporairement chaque année en Belgique.

Les difficultés réglementaires, les contraintes administratives, la diminution du nombre de terrains sur lesquels séjourner rendent la pratique du mode de vie mobile de plus en plus complexe.



On rencontre une très large diversité de situations chez les Gens du Voyage, que ce soit dans la pratique du mode de vie mobile, au niveau de la situation sociale ou des activités économiques développées, ... Mais pour la grande majorité d'entre eux, c'est le mode de vie mobile qui détermine et permet le développement des activités économiques, des relations familiales, sociales, ... C'est une réalité, et pourtant ce mode de vie n'est pas tout à fait reconnu.

Les Gens du Voyage se retrouvent alors en marge de la société, dans une position de non-droit et un quotidien fait de rejet, de discrimination et d'exclusion.



Il est urgent de mettre en place une véritable politique de reconnaissance de l'habitat mobile comme logement. La possibilité de vivre en caravane, que ce soit durablement ou temporairement est le préalable nécessaire pour permettre le développement de leurs activités économiques, pour améliorer leur accès aux soins de santé, pour faciliter la formation et la scolarité des jeunes du Voyage, ...



L'HABITAT MOBILE

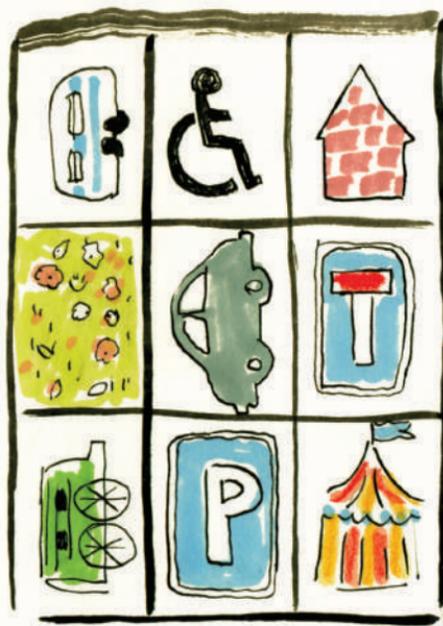
Ce mode de vie mobile recouvre, pour la grande majorité des familles, deux dimensions essentielles:

L'ancrage local - ils sont habitants d'une commune qui est leur lieu de résidence habituelle même s'ils voyagent durant des périodes plus ou moins longues selon les familles.

Les terrains familiaux répondent à un besoin des Gens du Voyage qui disposent ainsi d'un ancrage territorial nécessaire au mode de vie mobile et au voyage. Le «terrain familial», contrairement à un terrain prévu pour le séjour temporaire, n'est pas un équipement public mais correspond à un habitat privé, qu'il soit locatif ou en pleine propriété.



Le séjour temporaire - que ce soit en Belgique ou dans les pays limitrophes (France, Allemagne et les Pays Bas). Les périodes de séjour temporaire varient mais la demande la plus courante se situe entre 15 jours et 3 semaines. Il est difficile de déterminer à l'avance une logique ou un itinéraire fixe pour les communes concernées. Cela peut dépendre des marchés économiques, de l'attractivité touristique, de leur situation géographique par rapport à un itinéraire européen, ...



Le séjour temporaire nécessite simplement de pouvoir trouver un terrain (pâturage, cul-de-sac, parking, ...) même avec un équipement rudimentaire et d'y organiser le ramassage des déchets durant le séjour du groupe (une quinzaine de jours).



SÉJOUR TEMPORAIRES : QUELQUES DONNÉES

1 commune sur 3 est concernée par le séjour temporaire des Gens du Voyage,

Les besoins majoritaires concernent des groupes de moins de 35 caravanes, principalement durant le printemps et l'été,

La durée du séjour est généralement de 15 jours à 3 semaines,

Dans la plupart des communes concernées, il existe déjà un terrain régulièrement utilisé, avec un équipement variable (principalement limité à un accès à l'eau),

Pour la population locale et, dans une moindre mesure, pour les autorités communales, la cohabitation avec les Gens du Voyage est perçue négativement.

A court terme, des solutions organisationnelles permettraient de résoudre la majorité des difficultés.



Etat des des lieux, des difficultés, et des besoins rencontrés par les communes réalisé en 2005 à la demande de la Région wallonne



Prévoir et organiser le séjour des Gens du Voyage est la clé du succès au niveau communal. Si les subsides régionaux existent, malheureusement, encore trop souvent, seules quelques communes prennent des initiatives ponctuelles en la matière. La réalité quotidienne des Gens du Voyage est faite de contraintes, d'exclusion et d'insécurité. Et, pour peu qu'ils soient tolérés, ils sont le plus souvent relégués en périphérie, loin des écoles et des centres urbains ou ruraux.

Développer une véritable politique de séjour adaptée aux Gens du Voyage en soutenant sur l'ensemble du territoire l'organisation humaine et technique du séjour temporaire...



Reconnaître en Wallonie que la caravane est un logement permettraient directement aux familles l'amélioration de leur situation administrative, sociale et sanitaire.

LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les Gens du Voyage développent des activités économiques adaptées à leur mode de vie mobile. L'exemple type est celui du rémouleur. Le rémouleur propose un service précis (l'aiguisage de couteaux) à une clientèle (à un quartier ou à un village). Une fois le marché épuisé, il lui est nécessaire de se déplacer pour proposer, ailleurs, ses services.

La mobilité est donc essentielle au développement des activités économiques des Gens du

Voyage en leur permettant de diversifier leurs activités et de renouveler leur clientèle. En ce sens, on constate que les difficultés de pouvoir séjourner temporairement ont un impact direct sur leur situation économique et sociale. Un cercle vicieux peut alors très vite s'installer: les difficultés de séjourner induisent une perte de revenu. Les difficultés économiques empêchent de mobiliser les ressources nécessaires pour voyager et par là de re-développer une activité économique. De plus, les Gens du Voyage

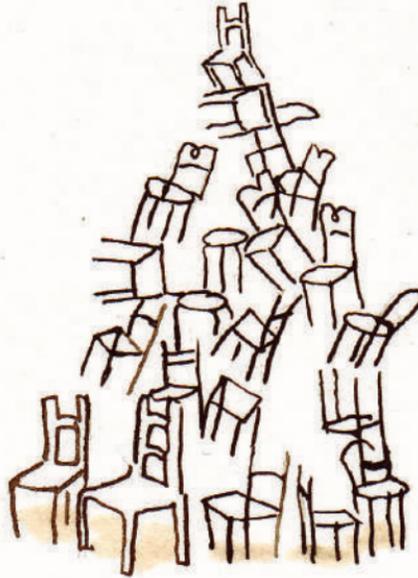
sont confrontés à la pression d'une concurrence et d'une réglementation accrues dans de nombreux domaines où ils excellaient, par exemple en matière de vente à domicile ou encore de recyclage.



QUELQUES TÉMOIGNAGES

« Que dois-je faire quand je rempaille des chaises dans une ville et que j'ai du travail pour une semaine, si je sais qu'au bout de deux jours je serai chassé ? »

« Quant à la ferraille ordinaire, les gens disposent à présent de parcs à conteneurs où ils vont la jeter. »



Pour contribuer au développement économique des Gens du Voyage, plusieurs mesures peuvent être encouragées :

- Favoriser les conditions générales de leurs possibilités de séjour pour permettre de maintenir la mobilité économique,
- Mettre en place des formations souples et accessibles pour permettre de se conformer aux procédures administratives de plus en plus lourdes.

LA SCOLARITÉ

En Communauté française, à l'heure actuelle, aucun projet ni aucune disposition ne sont prévues pour permettre la scolarisation mobile des enfants du Voyage.

En France, la première Antenne Scolaire Mobile a été créée en 1980. Ces antennes sont financées par des fonds publics et privés. Les enseignants qui y participent sont rattachés à un collège et sont rémunérés par l'Éducation nationale.

D'autre part, les enfants peuvent aussi s'inscrire dans une nouvelle école à chaque lieu de séjour temporaire:

un carnet de suivi et d'auto-évaluation permet de faire le point sur les compétences de l'enfant en lecture et mathématique et propose un programme personnalisé. Ce carnet permet une continuité dans les apprentissages de l'enfant malgré les changements d'école réguliers.



Pour permettre la scolarisation de leurs enfants et répondre à l'obligation scolaire, les familles doivent habiter en permanence auprès d'une école et ne peuvent dès lors continuer leur mode de vie mobile, ce qui entraîne des difficultés sociales, familiales et économiques.

Certaines familles essayent de concilier leur mode de vie avec la scolarisation des enfants via les cours par correspondance, par exemple. Mais les solutions d'enseignement à domicile ne mènent pas directement à un diplôme et demandent un soutien et un investissement des parents,

presqu'impossible dans la plupart des familles.

L'organisation de notre société rend pourtant nécessaire l'apprentissage scolaire et la maîtrise de la lecture et de l'écriture. Mais **l'inexistence desystème éducatif adapté au mode de vie mobile, le niveau de formation peu élevé des parents, l'exclusion même vécue par les familles sont autant de freins à l'accès des Gens du Voyage à la formation, la scolarité et la certification.**



Pour permettre aux enfants du Voyage de suivre un enseignement sans obliger les familles à renoncer au voyage, il convient de réfléchir à des mesures souples et adaptées en termes de mobilité et de flexibilité. Il est possible par exemple de créer des programmes de cours adaptés et de faire circuler des antennes mobiles scolaires.

LA COHABITATION AVEC LA POPULATION LOCALE

Lorsqu'un groupe de Gens du Voyage arrive sur un terrain pour quelques semaines, la crainte principale du bourgmestre est de recevoir des « plaintes » des voisins immédiats de ce terrain.



Si un nombre de ces plaintes reposent sur des préjugés négatifs par rapport à ces nouveaux voisins, d'autres craintes plus objectives doivent être prises en considération: la question de l'évacuation des déchets ménagers, l'approvisionnement en eau et en électricité du groupe, l'impact sur la circulation, ...

Pour les Voyageurs aussi, l'entente avec les voisins est primordiale et sera facilitée par une gestion de leur séjour: les relations sont plus simples

lorsqu'on ne dépend pas d'autrui pour obtenir des bidons d'eau ou pour se raccorder à l'électricité!



Lors du séjour temporaire d'un groupe dans une commune, le responsable du groupe a invité les riverains à un barbecue sur le terrain. Une quinzaine de personnes s'y sont rendues. Elles furent enchantées, non seulement d'avoir rencontré les Voyageurs, mais aussi d'avoir enfin fait connaissance avec leurs voisins de longue date !



Pour améliorer les relations, l'autorité communale peut mener deux démarches :

- En début de saison, informer la population locale de séjours potentiels de Gens du Voyage et du caractère organisé de ceux-ci.

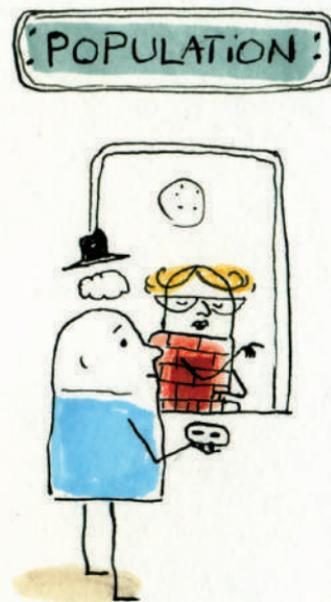
- Organiser le séjour avec le groupe, notamment le ramassage des déchets et permettre un accès à l'eau, à l'électricité et aux sanitaires.



LA SITUATION ADMINISTRATIVE ET L'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX

Puisqu'ils sont pour la plupart belges, la situation administrative des Gens du Voyage devrait être simple. Mais l'ensemble des réglementations et des procédures administratives ont été conçues sur base d'une situation sédentaire. En effet, le pré-requis à tout droit, qu'il soit social, administratif, ou citoyen, est de s'inscrire dans les registres de la population de la commune où l'on habite. Que faire alors lorsque l'habitat est mobile et que l'on réside dans une commune différente tous les quinze jours?

Les solutions techniques et administratives existent légalement, notamment s'inscrire avec un domicile de référence, mais lorsque les Gens du Voyage en demandent l'application, c'est le parcours du combattant. Les personnes se retrouvent alors dans de véritables impasses administratives.



QUESTIONS DE PROCÉDURES ...

Dans quel bureau de vote se rendre?

Quel CPAS solliciter?

Quelle taxe provinciale payer?

Sur base de quelle adresse obtenir le droit à la couverture maladie - invalidité, aux allocations familiales, ...?

PENSIONS:



Pour permettre aux Gens du Voyage l'accès aux droits sociaux et une citoyenneté de plein exercice, il est nécessaire de garantir l'application des dispositions légales prévues pour la domiciliation en demeure mobile.



LA SANTÉ

Les Gens du Voyage, de la même manière que la population sédentaire, vivent d'abord les difficultés de santé qui sont propres au 21ème siècle (allergies, maladie cardiovasculaires).

D'autre part, de nombreux problèmes de santé sont directement liés au stress permanent des Gens du Voyage, stress engendré par l'insécurité administrative et le risque constant des expulsions d'un terrain à l'autre. Leur situation de margi-

nalisation sociale ou administrative peut également fortement restreindre leur accès aux soins de santé: difficulté d'affiliation à une mutuelle, manque d'information sur les services et alternatives possibles...

D'autres problèmes trouvent leur source dans l'exercice de certains métiers, comme les travaux de récupération et de recyclage de métaux lourds.



VIVRE 20 ANS DE MOINS

« Une comparaison a été faite dans une province entre l'espérance de vie des Gens du Voyage et celle de la population majoritaire.

Pour les Gens du Voyage hommes, l'espérance de vie était de 54,8 ans et pour les femmes 64,7 ans. C'est à dire 20 ans en dessous de la moyenne pour les hommes, et 14 ans pour les femmes!



ENAR, «Garder la distance ou saisir les chances. Roms et Gens du Voyage en Europe occidentale». Mars 2002. p.18.



L'OMS définit la santé comme «un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité». Ainsi, l'amélioration des conditions de vie en terme de sécurité de logement, de sécurité administrative et sociale est le préalable nécessaire à l'amélioration de l'état de santé des Gens du Voyage.